

Mardi 31 août 2021



RENTREE 2021

2 infos pratiques essentielles

Petits et grands, c'est la reprise pour tout le monde !

Pour n'avoir en tête que l'essentiel, voici les 2 infos pratiques RH de cette semaine.

Absence rentrée scolaire (DP 31.133 et Pers. 91)

Si vous souhaitez accompagner votre(s) enfant(s) de moins de 16 ans le jour J, rien de plus simple c'est votre droit. Pour bénéficier de cette **absence rémunérée autorisée de 2h**, saisissez le **code FA** dans Aïda. Cette absence est cumulable avec d'autres congés (congés annuels, RTT, congé parents...) ou absences de courte durée.

Télétravail et présence sur site

Suite aux annonces gouvernementales mettant fin au nombre minimal obligatoire de jours de télétravail par semaine, nous vous rappelons les **2 grands principes de notre accord d'entreprise post-COVID valable jusqu'au 31 décembre 2021** (communication complète en PJ) :

En signant cet avenant, **FO** cherche à garantir jusqu'au 31 décembre 2021 deux dispositions de l'accord post-COVID de juillet 2020 :

- **La possibilité pour les agents éligibles de télétravailler jusqu'à 3 jours par semaine** sans signer une convention mais définis conjointement avec le manager
- **L'élargissement des agents éligibles aux :**
 - salariés en CDD, intérim, alternance ou stagiaires
 - salariés concernés par les expérimentations du 4ème trimestre 2020, à savoir salariés des CASTERS et dispatchers pour leur temps dits de « bureau »
 - salariés concernés par les futures expérimentations, menées sur la durée de cet avenant, en lien avec les différentes Directions (ex. : les activités télétravaillables pour les équipes opérationnelles même si c'est 1 jour par mois)

BESOIN D'INFOS COMPLÉMENTAIRES ?

Veuillez contacter vos interlocuteurs habituels ou nous écrire à RTE-FO@rte-france.com

AGIR, NE PAS SUBIR
www.fnem-fo.org